

Caroline Bichet : 06 85 10 44 15

Les Ateliers du Temps Retrouvé

La Prévôté, rue de la Raquette, 41110 Saint-Aignan-sur-Cher

Dessin Académique & Technique de Peinture Ancienne

www.atelierstempstretrouve.fr - email : contact@atelierstempstretrouve.fr

TVA non applicable Article 293B du CGI / n° siret: 47766975800021

Stages

Conditions Générales de Vente

Les Ateliers du Temps Retrouvé proposent des stages de Dessin /Peinture/Histoire de l'art en atelier, et en extérieur dans la région. Le nombre de participants par stage est limité à 8 personnes pour assurer la qualité des stages et le suivi personnalisé des travaux. Il est donc recommandé de vous inscrire tôt pour confirmer votre place en stage.

Horaires/Déroulement des stages

Horaires/Déroulement des stages 1-3 jours

6 heures de cours minimum sur 1 journée. 16 heures de cours minimum sur 3 jours. Début du stage le vendredi à 10h. Formation tous les jours de 10h à 12h30. Déjeuner libre (12h30-14h). Formation de 14h à 17h. Bilan de travail chaque soir.

Tarifs des stages

Tarifs des stages courts 1-3 jours :

Stage 1 journée : 35 € la demi-journée ou 50 € la journée complète.
Stage court de 3 jours : 200 € TTC l'unité (matériel d'atelier inclus), les repas ne sont pas compris dans le prix du stage

Annulation de stage de la part des Ateliers :

Le nombre de participants minimum pour confirmer un stage est de 5 personnes. Si les inscriptions ne sont pas suffisantes, le stage sera annulé, et les personnes inscrites seront notifiées par courrier + email au plus tard 2 semaines avant la date de début du stage. Les chèques d'acompte seront retournés aux inscrits dans les plus brefs délais. Les Ateliers ne

peuvent être tenus responsables de l'annulation d'un stage par défaut d'un nombre suffisant d'inscriptions. Seuls les chèques d'acompte seront remboursés aux personnes s'étant inscrites, en cas d'annulation de stage par défaut d'un nombre suffisant d'inscrits. En cas d'annulation en cours de stage de la part des Ateliers (maladie, accident, cause majeure...), un système d'avoir ou de remboursement immédiat sera mis en place.

Désistement - Annulation d'inscription de la part du stagiaire :

Une fois inscrit, il est possible pour le stagiaire de se désister et de récupérer le montant du chèque d'acompte versé à l'inscription, si le désistement a lieu au moins 6 semaines avant la date de début de stage. En cas d'annulation d'inscription, envoyer un courrier postal (pas un e-mail) notifiant les Ateliers de votre désistement. Préciser bien votre nom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, et l'intitulé + date du stage en question. Si la notification d'annulation d'inscription parvient aux Ateliers dans le délais précisé (6 semaines pleines soit 42 jours minimum avant la date de début du stage), les Ateliers remboursent le du montant du chèque d'acompte. Au delà de ce délai, l'acompte versé à l'inscription ne sera pas remboursé. Aucun système d'avoir ne sera mis en place.

Météo :

Pour les stages en extérieur, et en cas de mauvais temps, tout sera mis en œuvre pour permettre au stagiaires d'étudier et de pratiquer le thème initialement proposé, dans les meilleures conditions possibles. Les stages de plein air peuvent voir leur programme modifié en fonction de la météo. En cas de conditions extrêmes, des thèmes et exercices de remplacement seront proposés.

Discipline:

Les absences et les retards ne seront pas tolérés. Ils peuvent constituer une cause de renvoi du stage. Le professeur se réserve le droit de renvoyer du stage toute personne dont les propos, le comportement ou les manières troubleraient le bon déroulement des sessions de travail. Ne pas hésiter à contacter le professeur pour lui poser toute question concernant les stages.

Participation :

Le professeur se réserve le droit d'exposer le travail des stagiaires en fin de stage, et de solliciter leur présence et aide aux événements auxquels participe les Ateliers. Les travaux des stagiaires pourront être photographiés et publiés sur le site web des Ateliers, ainsi que dans la presse.